

**SOCIETE EN HOLLANDE****INTRODUCTION**

La Hollande ne représente pas en soi une fiscalité particulièrement avantageuse, contrairement aux sociétés présentées dans nos juridictions principales. Ainsi, l'incorporation dépend d'avantages étudiés et de conditions particulières liés soit à votre situation personnelle soit à votre activité, notamment des impératifs imposés par vos clients ou fournisseurs. L'étude de votre dossier confirmera l'intérêt d'y procéder. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter pour un RDV.

**ECONOMIE**

L'économie néerlandaise a été l'une des plus fortes au monde en se positionnant comme le 6ème pays le plus grand au sein de l'Union Européenne et le 16ème au monde. Cependant, la Hollande a été fortement touchée par la crise économique et traverse une période récession depuis le second trimestre 2008. Le pays reste malgré tout tourné vers le commerce extérieur avec plus de la moitié de son PNB. L'économie néerlandaise est considérée comme une économie ouverte, avec un minimum d'interférence du gouvernement.

**FISCALITE**

Bien que la Hollande ait un système fiscal complexe avec des taux d'imposition relativement élevés, elle est toutefois très attractive et représente l'endroit idéal pour le commerce international. Un réseau complexe de conventions de double imposition permettent dans certains cas d'éviter totalement l'imposition.

Conformément au droit communautaire, la libre circulation des capitaux est la règle.

Les investisseurs étrangers se voient proposer une série d'incitations fiscales incluses dans le Plan Fiscal 2010 et destinées à rendre l'entreprise plus simple et donc plus attrayante. Le gouvernement propose également des incitations financières. On recense notamment une imposition de 5% pour les revenus issus de la Recherche et Développement et des aides dans les dépenses d'énergie renouvelable.

**TYPES DE SOCIETES**

Il existe plusieurs types d'entreprises pour les investisseurs étrangers :

- Société à responsabilité limitée (BV)
- Société anonyme (NV)
- Société en nom collectif
- Succursale

La BV est le statut d'entreprise le plus courant des moyennes et grandes entreprises. Elle est généralement utilisée par les entreprises étrangères pour s'implanter dans le pays.

## COMPTABILITÉ

En conformité avec les pratiques standards dans l'UE, les sociétés doivent s'enregistrer et soumettre des comptes annuels aux autorités réglementaires. Des audits annuels sont obligatoires pour les sociétés plus grandes.

## TARIFS, DÉLAIS

Taux d'imposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impôt sur les bénéfices : <b>20%</b> jusqu'à 25.000 €, <b>23,5%</b> jusqu'à 60.000 € et <b>25,5%</b> au-delà</li> <li>- Taxe sur les plus-values : <b>25,5%</b></li> <li>- Taxe sur les royalties et intérêts : <b>0%</b> (pour une participation d'au moins 25% dans l'autre entreprise)</li> <li>- Taxe sur les intérêts : <b>5%</b></li> <li>- Revenus des entreprises étrangères : <b>20%</b> jusqu'à 40.000 €, <b>23,5%</b> jusqu'à 200.000 € et <b>25,5%</b> au-delà</li> <li>- Taxe sur les dividendes : <b>15%</b></li> <li>- TVA : <b>19%</b></li> </ul>
Société recommandée	<b>BV</b> , Société à Responsabilité Limitée Privée
Capital social minimum	<b>18.000 €</b> (20% libérés à la création)
Actionnaires	Un associé minimum
Actionnaires étrangers	Oui
Holding étrangère	Oui
Obligations légales	Audit des comptes annuels obligatoire
Création de la société, ouverture d'un compte bancaire, immatriculation à la TVA	<b>7.300 €</b> hors TVA
Délai	<b>6 semaines</b> à compter de la réception de tous les documents
Siège social	Domiciliation commerciale, transfert de téléphone, fax et courrier. Coût : <b>290 €</b> par mois. Possibilité de disposer d'un bureau physique (tarifs variant selon la demande).
Comptabilité	Bilan comptable annuel, annexes et rapports de gestion obligatoires, sur la base d'un nombre estimé de factures mensuelles et d'une prévision du chiffre d'affaires annuel. Coût : <b>300 €</b> par mois Les frais pour les plus grandes sociétés peuvent varier.

## NO

Nos consultants assurent l'intégralité du suivi jusqu'au démarrage effectif de votre activité. Nous intervenons à plusieurs niveaux dans la création de votre société en Hollande :

France Offshore intervient à plusieurs niveaux dans la création de votre société offshore :

- Rédaction des différents actes juridiques et enregistrement de la société
- Obtention de tous les documents certifiés et notariés
- Accompagnement à chaque étape et suivi de votre dossier
- Assistance et conseil personnalisé
- Ouverture du compte bancaire

France Offshore offre également la possibilité de gérer l'intégralité des démarches à distance et vous permet ainsi de ne pas vous déplacer.

## COMMENT PROCÉDER ?

Dans un premier temps, nous vous recevons pour une consultation gratuite dans nos bureaux parisiens afin de faire un point de votre situation et déterminer la juridiction qui vous convient le mieux.

A la suite de cet entretien, un devis vous est présenté.

Nous lançons la procédure de création de la société dès réception de tous les documents nécessaires.

Notre cabinet se situe à l'adresse suivante :

France Offshore  
52, avenue Victor Hugo  
75016 Paris  
Tel. 01.43.73.29.20